

M^{sr} le gouverneur, dont les sd. recteurs ont estez remerciez (220). »

Le 2 octobre 1616, Martellange, appelé au bureau, remettait le plan qu'il avait dressé. lequel était laissé *aux mains du sieur Picquet*. Les recteurs le remercièrent et le prièrent de continuer sa bonne volonté et ses conseils lorsqu'on travaillerait aux bâtiments (221).

Il est probable que c'est ce plan qui devint l'objet de la démarche suivante, faite de nouveau et peu de jours après, au Consulat, du 17 novembre 1616 :

« Les sieurs Pellot et Picquet deux des sieurs recteurs de l'aulmosne générale venus de la part de leur compagnie ont apporté au Consulat le plan du bastiment destiné pour le logement des paouvres enfermez à ce qu'il plaise aux sd sieurs veu que cest un ouvrage public qui regarde l'honneur, le bien et la décoration de la sd ville, y ap-

(220) Registre BB 151, fol. 89 verso.

(221) Dans la liste des recteurs de l'Aumône générale, on trouve : 14 décembre 1614, Jacques Piquet l'ainé ; le 15 décembre 1619, Geof^ray Picquet et, le 15 décembre 1630, Théodore Picquet. Antoine Piquet fut échevin de Lyon en 1625. Peut-être il s'agit ici de Jacques Piquet l'ainé qui, étant en exercice depuis le 14 décembre 1514, ne devait se retirer qu'en décembre 1516 ; toutefois nous n'osons rien préciser sur ce point, nos recherches sur les Piquet n'ayant, jusqu'à présent, fourni aucun éclaircissement.

Voyez plus haut, chapitre VII et note 173.

Voici la délibération telle que nous l'avons relevée : « Comparu au dit bureau le père Martellanche de la compagnie du nom de Jésus, lequel a représenté le plan qu'il luy a plu dresser pour le bastiment et esdiffice des pauvres enfermés ayant été veu et bien considéré tant par le dit père que les sdits sieurs recteurs il a été laissé ez mains dudit sieur Picquet et ons Iceux sieurs recteurs remerciés le dit père, lequel ils prient de continuer sa bonne vollonté pour se servir de son bon avis et conseil lorsque 'on travaillera au dit bastiment (Extrait des délibérations du bureau folios 475 et 476). »